

### **République française** Département des Alpes-de-Haute-Provence CCAS DE PEIPIN

#### Séance du mercredi 05 avril 2023

Date de la convocation: 31/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée

Membres en exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

11

Gisèle JOSEPH,

Présents: 9

<u>Présents</u>: Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Aurélie

DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Joëlle BLANCHARD,

Votants: 9

Agnès LIZANA, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI.

Alida SAMUEL

Pour: 9

Représentés :

Contre: 0

Excusés:

Abstention: 0

Absents: Frédéric DAUPHIN, Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance :

Aurélie DURAND

#### 2023\_003P - Objet : Compte administratif 2022

Madame la Vice-Présidente présente le compte administratif 2022. Elle rappelle que le document complet a été transmis aux administrateurs avec la convocation à la présente séance.

Monsieur Frédéric DAUPHIN, ne participe pas au vote du compte administratif.

Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence de Gisèle JOSEPH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le service financier, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

2 4 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## **République française**Département des Alpes-de-Haute-Provence CCAS DE PEIPIN

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou Déficit	Excédent	ou Déficit	Excédent	ou Déficit	Excédent
Résultats reportés		3 500,00		49 296,10		52 796,10
Opérations exercice	465,95		3 138,30	607,00	3 604,25	607,00
Total	465,95	3 500,00	3 138,30	49 903,10	3 604,25	53 403,10
Résultat de clôture		3 034,05		46 764,80		49 798,85
Restes à réaliser						
Total cumulé	465,95	3 500,00	3 138,30	49 903,10	3 604,25	53 403,10
Résultats définitifs		3 034,05		46 764,80		49 798,85

Le résultat du vote est le suivant : Pour : 9

Contre: 0
Abstention: 0

 Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

3. Vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



# **République française**Département des Alpes-de-Haute-Provence CCAS DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr/">http://www.telerecours.fr/</a>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 13 avril 2023

Aurélie DURAND

Gisèle JOSEPH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>24 / 04 /</u> 20 <u>23</u> et publié ou notifié le <u>26 / 04 / 20 23</u>